

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-452-1934 promulguant dans la colonie le décret du 4 avril 1934, portant modification des règles de cumul en matière de traitements.

n° 01-452-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 juillet 1934

Numéro JO
n° 452 du 31/07/1934

Date du numéro
31 juillet 1934

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie, par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 4 avril 1934, portant modification des règles de cumul en matière de traitement, inséré au Journal officiel de la République française du 5 avril 1934

Vu le câblogramme du Ministre des colonies n° 14 du 11 juillet 1934.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 4 avril 1934 susvisé portant modification des règles de cumul en matière de traitement.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de de la colonie.

Le Procureur de la République, chargé de l'expédition des affaires courantes, RAVAILLER.